

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 21 février 2022

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - M. Jean Marc BOUSCHBACHER
Mme Nicole DELAVILLE - Mme Agnès JEANMICHEL – M. Régis
BELGERI - M. Patrick ALBERTOLI - Mme Thérèse LALOGÉ – M.
Christophe DEMARQUE - M. Pascal FERRARD - M. Anthony
SCHIARATURA - Mme Petra LAURAIN

Excusés : Mme Sylvie PALUMBO – M. Thibault HEINTZ - Mme Yasmine
AKSU - Mme Coralie THOUVENOT

Date de la convocation : 14 février 2022

Début du conseil : 20 h

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance
Approbation du dernier procès-verbal

- 1 - SDANC : avis sur demandes adhésions
 - 2 - Adhésion au service d'archivage électronique du Département des Vosges
 - 3 - Barbeline : régularisation du loyer « Chêne vert »
 - 4 - Convention – contrat maintenance entretien des conduits de cheminées
 - 5 - Forêt d'exception : protocole d'accord
 - 6 - Vidéo-protection : demandes de subventions (Etat – Région)
 - 7 - Participation assurance prévoyance
 - 8 - Création d'une bibliothèque municipale
 - 9 - Adjudication bail de chasse
- Informations et questions diverses

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2022, Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 – SYNDICAT DÉPARTEMENTAL ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : avis sur demande adhésion (délibération n° 2022.02.21/01)

Monsieur DESVERNES informe que le conseil doit se prononcer sur l'adhésion au SDANC de la commune de VIVIERS le GRAS.

A l'unanimité, cette demande est acceptée.

2 - ADHÉSION AU SERVICE D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE DU DÉPARTEMENT DES VOSGES (délibération n° 2022.02.21/02)

Le Département des Vosges via les Archives Départementales des Vosges met à disposition des collectivités, à titre gracieux son système d'archivage électronique qui permet de conserver les documents directement à ce service.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition.

3 – BARBELINE : régularisation du loyer « Chêne Vert » (délibération n° 2022.02.21/03)

Monsieur DAUSSY, gérant de la Société « Chêne Vert » est locataire d'une cellule à la Barbeline depuis le 1^{er} octobre 2018.

Il avait envisagé d'effectuer des travaux à ses frais (électricité - ouverture et changement de porte), une remise du loyer (9.600 € HT) avait été accordée en conséquence. Comme seuls les travaux d'électricité ont été réalisés il y a donc lieu de demander le remboursement d'un montant de 4.500 € HT.

Un étalement sur 10 mois est sollicité par cette société.

A l'unanimité, le Conseil, accepte cette régularisation et cet étalement.

4 – CONVENTION : contrat maintenance entretien des conduits de cheminées (délibération n° 2022.02.21/04)

Monsieur le Maire présente un contrat de maintenance pour l'entretien annuel de tous les conduits de cheminées des bâtiments communaux pour un montant de 490 € de l'entreprise Philippe MOUGEOT de GRUEY LES SURANCE.

Le Conseil, à l'unanimité, valide cette offre.

5 – FORÊT D'EXCEPTION : protocole d'accord (délibération n° 2022.02.21/05)

Dans le cadre du projet de labellisation de « Forêt d'Exception » regroupant les forêts domaniales et communales du massif forestier de DARNEY-LA-VÔGE il y a lieu d'engager la commune dans cette démarche.

En 2020, ce territoire de 81 communes, fort de ses 10 000 hectares de forêts domaniales, 25 000 hectares de forêts communales et 15 000 hectares de forêts privées est invité à rejoindre le réseau Forêt d'Exception candidate.

Les points forts de cette approche sont :

- La forêt : face au défi du changement climatique et de la préservation de la biodiversité ;
- Le bois : production et mobilisation du bois au bénéfice de la filière et de l'emploi ;
- L'accueil du public, patrimoine, loisirs, chasse, tourisme et actions culturelles.

Les principaux partenaires sont : ONF, Interprofession Fibois GE, Conseil Départemental des Vosges, Préfecture des Vosges, Forestiers privés, Association des communes forestières des Vosges, Association des Maires Ruraux des Vosges, Association des Maires de Vosges.

A l'unanimité, le Conseil, décide de s'engager dans cette démarche de labellisation.

6 – VIDÉO-PROTECTION : demandes de subvention (État-Région)

Monsieur le Maire revient sur la vidéo-protection envisagée sur la commune. La gendarmerie nous a fait parvenir leur rapport sur l'implantation préconisée des caméras et une entreprise spécialisée basée en Meurthe et Moselle est venue sur place afin de finaliser leur devis pour la mise en place de ce dispositif. Celui-ci s'élève à 85.888,80 € TTC pour 13 caméras, deux serveurs, onduleur, câblage, etc.

Se pose le problème de leur alimentation en électricité sur celles fixées sur les poteaux de l'éclairage public dont le courant est absent en journée. Il faut donc étudier le branchement au cas par cas et valoriser le coût. D'autres seront raccordées sur des bâtiments communaux.

Le conseil décide d'attendre tous les devis avant de donner son aval.

7- PARTICIPATION ASSURANCE PRÉVOYANCE (délibération n° 2022.02.21/06)

Lors de la séance du 15 mai 2014 le Conseil avait délibéré sur la participation de 5 € à la couverture de prévoyance pour les agents adhérents à cette garantie.

Monsieur DESVERNES indique que les cotisations ont fortement augmenté et qu'il serait judicieux d'allouer une nouvelle participation à chacun, 7 agents en bénéficient actuellement. Il propose 7 € de bonus.

C'est à l'unanimité, le conseil décide de porter à 12 € la participation totale communale à compter du 1^{er} mars 2022.

8 - CRÉATION D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE *délibération n° 2022.02.21/07)*

Dans le projet de revitalisation du bourg-centre il est prévu la création d'un tiers-lieu où seront concentrés plusieurs services : France Services, maison des associations, espace de convivialité, espaces de télétravail, musée numérique et bibliothèque.

Une bibliothèque existe à la MPT, association qui envisage de s'installer dans le futur tiers-lieu.

Les services de la Médiathèque Départementale des Vosges ayant attiré l'attention de la faiblesse de l'offre en matière de lecture publique propose un partenariat pour une durée de trois ans et une cotisation de 1 € par habitant sera demandée annuellement.

A l'unanimité, le Conseil décide de passer une convention.

21 h 05 Monsieur Thibaut HEINTZ arrive.

Mme Coralie THOUVENOT donne pouvoir à M. Thibaut HEINTZ

9 – ADJUDICATION BAIL DE CHASSE *(délibération n° 2022.02.21/08)*

Monsieur DESVERNES indique que le bail de chasse en cours va être échu le 31 mars 2022, il y a donc lieu de prévoir la relocation du droit de chasse sur les 67 ha 94 réservés à ce loisir, divisés en 12 parcelles boisées situées dans la forêt communale.

Après explication, le Conseil à l'unanimité, décide de procéder à cette relocation, par adjudication, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025. Monsieur le Maire ajoute que l'appel aux candidats va être lancé les jours prochains.

Informations et Questions Diverses :

- intention de travaux pour la réfection de la RD 164 traversée de la ville par les services du Département ;
- bilan du gibier tué sur le lot de la chasse communale sur 3 années ;
- rapport d'activité du PETR 2021 et perspectives 2022 ;
- esquisse de l'aménagement de l'ancien terrain de boules ;
- Ages et Vies : présentation du projet envisagé sur la commune (maison pour seniors) – visite d'une structure à RAMBERVILLERS le 4 mars.
- A la Barbeline projet d'implantation d'un magasin de matériel médical dans la cellule libre entre le magasin Point Vert et Angle de Vue ;
- installation de la fibre suite.... début mars, passage d'un technicien pour effectuer le raccordement ;
- ouverture latérale (côté déchetterie) envisagée sur l'enceinte du cimetière : emplacement repéré mais il faut procéder à des procédures d'abandon de concessions (durée légale 3 ans) ;

Date :

- Samedi 26 février à 15 h salle des fêtes : assemblée générale de l'association Chemin Faisant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h

Darney, le 21 février 2022

Y. DESVERNES

